



Document Essentiel

Définition Internationale de la Sage-Femme de l'ICM

Une sage-femme est une personne qui a réussi un programme de formation des sages-femmes qui est basé sur les *Compétences essentielles pour la pratique de base du métier de sage-femme* de l'ICM et le cadre des *Normes globales pour la formation des sages-femmes* de l'ICM et dûment reconnu dans le pays où il est enseigné; qui a obtenu les diplômes requis pour être enregistrée et/ou avoir le droit d'exercer légalement la profession de sage-femme et d'utiliser le titre de 'sage-femme' ; et démontre la maîtrise des compétences du métier de sage-femme.

L'envergure de la pratique de sage-femme

La sage-femme est une personne professionnelle et responsable qui travaille conjointement avec les femmes pour leur donner un appui essentiel, ainsi que des conseils et des soins nécessaires au cours de la grossesse, lors de l'accouchement et dans la période post-partum. Elle doit être en mesure de prendre toute responsabilité lors d'un accouchement, et de prodiguer les soins nécessaires au nouveau-né et au nourrisson. Ces soins incluent des mesures préventives, la promotion de l'accouchement normal, le dépistage des signes de complications, tant chez la mère que chez le bébé, le recours à l'assistance médicale ou à une assistance d'un autre ordre en cas de besoin, et l'exécution de mesures d'urgence.

La sage-femme joue un rôle important comme conseillère en matière de santé et d'éducation, non seulement pour les femmes mais aussi au sein de la famille et de la communauté. Son travail devrait comprendre l'éducation prénatale et la préparation au rôle de parent ; son intervention peut aussi s'étendre à la santé de la femme, à la santé sexuelle ou reproductive et aux soins aux enfants.

La pratique de sage-femme peut être exercée dans tous les endroits, y compris à domicile, dans la communauté, en milieu hospitalier ou en clinique, et dans les unités sanitaires.

Adopté à la réunion du Conseil de Brisbane, 2005

Révisé et adopté à la réunion du Conseil de Durban, 2011

Révisé et adopté à la réunion du Conseil de Toronto, 2017

Prochaine révision prévue en 2023